REPUBLIQUE FRANÇAISE — Liberté, Egalité, Fraternité

ELECTIONS LEGISLATIVES DE MARS 1973

Département des Alpes de Haute-Provence (deuxième circonscription)

LISTE D'UNION DES RÉPUBLICAINS DE PROGRÈS POUR LE SOUTIEN AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

CANDIDATURE : Jean CABANNE

Madame, Monsieur,

Le 4 mars, dès le premier tour 9.140 électrices et électeurs m'ont placé en tête de tous les candidats comme 7.400 l'avaient déjà fait en 1968.

C'est un résultat d'autant plus remarquable que les circonstances de l'époque étaient exceptionnelles. Cette année là, le parti communiste aidé des socialistes avait mis à profit les désordres gauchistes pour tenter de renverser le gouvernement légal et de prendre le pouvoir par la force.

Dimanche dernier, bien que ces souvenirs se soient, à tort, estompés dans la mémoire de beaucoup d'entre nous, j'ai néanmoins obtenu la majorité relative et pour cette raison je me présente à ce deuxième tour.

Si vous comparez les résultats du 4 mars 1973 avec ceux d'une élection plus semblable, celle de 1967, la progression enregistrée est tout à fait éclatante : de tous les candidats je suis le seul à gagner des voix en nombre mais aussi en pourcentage passant de 25,2 % à 31,2 % par rapport à 1967, tandis que le candidat du parti communiste régresse de 28,5 % à 27,5 % et le député sortant socialiste de 32,2 % à 30 % ; ceci malgré un courant national défavorable pour moi.

Je suis particulièrement touché de cette marque d'estime obtenue malgré une violente campagne de dénigrement et cette nouvelle avance m'encourage à continuer. Sans aucun doute le corps électoral de la deuxième circonscription des Alpes-de-Haute-Provence a-t-il été sensible à l'aspect constructif de la campagne que j'ai faite et au cours de laquelle je me suis adressé à vous autant en qualité d'administrateur local que d'homme politique, en m'efforçant de comprendre les problèmes qui se posent dans tous les cantons, pour toutes les classes sociales.

La loi électorale ayant éliminé trois candidats, votre choix devra se faire entre le candidat commun désigné par le comité central du Parti Communiste autant que par son propre parti et le candidat de Rassemblement Républicain que je suis tout naturellement devenu après le premier tour.

Dans la France entière le poids électoral du Parti Communiste renforcé par l'accord des socialistes, représente une menace directe pour le fonctionnement du régime de libre démocratie auquel les Français sont tellement attachés.

Le poids réel du Parti Communiste renforcé par la puissance militante de son organisation transforme aujourd'hui le candidat commun en instrument avant de le transformer demain en otage. Le danger est réel et vous devez le voir.

Si les socialistes-communistes obtiennent le 11 mars la majorité à l'Assemblée Nationale, la France va connaître une crise grave. Dès le lendemain le Président de la République se trouvera paralysé dans l'exercice de son mandat ; le nouveau gouvernement comprendra nécessairement, en raison des accords passés entre les partis coalisés, des ministres communistes ; ceux-ci occuperont des postes clés car personne n'imagine sérieusement qu'ils se contenteront du Ministère des Postes ou de celui de la Recherche Scientifique.

Ce gouvernement, même si les électeurs socialistes espèrent le contraire, sera rapidement contraint d'aller au delà de la première ébauche de collectivisation prévue dans son programme.

Dès le lendemain des élections (ils nous en ont prévenus) les éléments gauchistes les plus remuants prendront la tête de l'agitation ; le Parti Communiste saura bien faire son profit des circonstances ainsi créées pour contraindre les députés socialistes, désarmés devant lui, à s'engager dans la voie de la démocratie qu'ils appellent « avancée », qu'ils nomment « populaire » là où ils sont les maîtres et qui marquera la fin de nos libertés.

Voter pour le candidat commun équivaudra à voter d'abord pour des ministres communistes, ensuite pour un gouvernement communiste, enfin pour un régime communiste.

Je crois profondément que nous avons droit à un autre avenir que celui-là. La France peut traverser une période de grands progrès économiques qui marquera cette partie de notre histoire ; la croissance de l'emploi qui en sera la conséquence transformera progressivement nos structures sociales ; la qualification professionnelle continuera à se modifier par une augmentation du nombre des ouvriers qualifiés, des cadres moyens et supérieurs ayant une formation technologique et scientifique ; l'enseignement devra s'adapter à cette évolution et faire appel de plus en plus à la formation permanente ; le développement des emplois féminins complétera notre renouvellement social. Les fonctions de services et d'échanges, le commerce et l'artisanat, l'ensemble des activités agricoles trouveront dans ce progrès économique des chances nouvelles de développement.

Cette croissance d'ensemble aura pour les Français deux dimensions complémentaires : une dimension de progrès et une dimension de justice.

L'accroissement de la consommation et l'élévation des revenus nous placeront au rang des pays actuellement les plus développés ; la continuité économique permettra de poursuivre la mise en place des équipements collectifs de nos villages et de nos villes en nous procurant les ressources nécessaires.

Ce progrès s'accompagnera d'une réduction des inégalités sociales par un effort soutenu vers une juste répartition des ressources. Cet effort portera aussi sur le cadre de vie et sur les relations professionnelles et sociales. L'ensemble des progrès accomplis devront conduire enfin à garantir à tous, quels que soient leur âge et leur situation sociale, des ressources suffisantes.

Voilà la société où je souhaite que tous les Français puissent vivre, et voilà celle que j'ai la conviction profonde qu'ils choisiront.

Jean CABANNE

Chevalier des Palmes Académiques,
Croix de la Valeur Militaire,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit,
Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris,
Ancien Elève de l'Ecole Nationale d'Administration,
Administrateur Civil,
Conseiller Général du Canton de St-Etienne-les-Orgues
Maire de Manosque.

Remplaçant éventuel :

AUGUSTE GIRARD,

Officier du Mérite Agricole,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Agriculteur,
Administrateur de la Mutualité Sociale Agricole,
Adjoint au Maire de Manosque.

MOLLET - MANOSQUE